

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°17 du 30 avril 2008

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 15 mars 2006 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances.

Du 9 avril 2008

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 15 mars 2006 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances.

Du 9 avril 2008

NOR D E F F 0 8 0 9 1 0 8 A

Texte modifié :

Arrêté du 15 mars 2006 (n.i. BO ; JO n° 75 du 29 mars 2006, texte n° 4 ; JO/108/2006. ; BOEM 410.6.1, 508-313) modifié

Référence de publication : JO n° 91 du 17 avril 2008, texte n° 46 ; signalé au BOC 17/2008.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 9 avril 2008, le tableau figurant dans l'arrêté du 15 mars 2006 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès des services extérieurs relevant de la direction centrale du service d'infrastructure de la défense est modifié comme suit :

ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE D'AVANCES	MONTANT MAXIMAL DE L'AVANCE accordée au régisseur (en euros)
Remplacer :	
Établissement du génie, à Lyon (Rhône)	15 000
Par :	
Établissement du génie, à Lyon (Rhône)	20 000